# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Autorisation parentale de candidature au Conseil Municipal des Jeunes

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes de la ville de Blainville-sur-l'Eau. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e) :

Domicile :

Représentant légal de l'enfant :

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le Conseil Municipal des Jeunes pour un mandat de 2 ans
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au Conseil Municipal des Jeunes
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la Commune pour tout déplacement dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié, sans contrepartie financière, seul ou en groupe dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes et que son image puisse être diffusée par les moyens de communication tels que presse, plaquettes, site de la Commune ou encore par bulletin municipal…
- Autorise les responsables du Conseil Municipal des Jeunes à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin
- Autorise mon enfant à recevoir par sms les différentes informations relatives au Conseil Municipal des Jeunes (réunions, invitations, programmes, rendez-vous …)
- Accepte de recevoir par voie postale, par courriel et par sms les différentes informations relatives au Conseil Municipal des Jeunes (réunions, invitations, programmes …)
- Prend note que la ville de Blainville-sur-l'Eau m'a informé de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les accidents corporels.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, le

Document à signer précédé de la mention « lu et approuvé ».

Signature du candidat

Signature du représentant légal